

# MAIRIE DE WACQUEMOULIN

## **A R R Ê T É 7/2024**

Le Maire de Wacquemoulin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-28 et L2213-2

Vu le Code de la route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225

Compte tenu du passage de la course cycliste « circuit de l'Aronde » le Mercredi 1<sup>er</sup> Mai 2024, départ et arrivée à Moyenneville.

### **A . R . R . E . T . E**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit sur la chaussée rue Verte, rue de la Libération, rue St Christophe, de 13h à 18h.

**ARTICLE 2** : La circulation routière s'effectuera dans le sens de la course. Pour la rue de la Libération, la circulation se fera uniquement dans la direction de Moyenneville.

Pour la rue Verte, la circulation se fera uniquement en montant.

Pour la rue Saint Christophe, la circulation se fera uniquement en descendant.

**ARTICLE 3** : L'accès place de la mairie à la rue St Christophe sera fermé de 13h à 18h.

**ARTICLE 4** : La signalisation sera mise en place.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera transmis aux riverains concernés.

A Wacquemoulin, le 12 Avril 2024



Le Maire

Éric VALOIS